

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Édouard Mambour, 10 mai 1877](#)

Jean-Baptiste André Godin à Édouard Mambour, 10 mai 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[10 mai 1877](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Mambour, Édouard \(1831-1893\)](#)

Lieu de destinationLa Capelle (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur l'acquisition d'un terrain à La Capelle pour réaliser un sondage. Godin informe Mambour que le terrain acquis auprès de monsieur Derouge-Moraine lui permet de commencer ses travaux [de sondage] et qu'il n'est pas nécessaire de louer le terrain de monsieur Camus ou de lui faire signer une promesse de vente. Sur le chemin d'accès au terrain.

SupportSur le folio 360r sont copiées la fin de la lettre de Godin à Édouard Mambour du 10 mai 1877 et, sur le papier du registre orienté dans le format paysage, la lettre de Godin à Alfred Falaize du 11 mai 1877.

Mots-clés

[Information](#)

Personnes citées

- [Camus \[monsieur\]](#)
- [Derouge-Moraine \[monsieur\]](#)
- [Moricourt, Camille \(1842-1887\)](#)
- [Wuidet \[monsieur\]](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)

Collation2 p. (359r, 360r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Quincy le 10 Mai 1877 359

Monsieur Marnet.

Avec la terre acquise de M. Derange-
Moravia, je pourrais facilement commencer
mes travaux, il ne serait donc pas néces-
saire de faire une autre location à M.
Lamoignon, et je compte bien, qu'il n'y a pas
de lui à lui demander une promesse de
vente, il s'y refuserait sans doute.

Je crains bien toutefois que les 5 mètres
de largeur que M. Marnet retient sur la
littoral me soit un peu plus difficile
à passer avec voitures en façade; pourquoi cette
petite retenue de 5^m de largeur quand il est
probable que j'aurai à reculer la totalité plus
tard et que M. Marnet aurait pu la
reprendre alors tout entière pour M. Marnet.

Il n'y a donc maintenant qu'une chose
à faire: engager le vendeur à franchir le surlin
sur toute la largeur de la pièce tenant à la
route à 5 mètres de profondeur, de manière
à avoir une dizaine d'ares de libres sur le
bord du chemin.

Quant au reste, il en pourra faire

Jeune le 11 Mai 77

Monsieur Talayé,

Notre lettre du 7^e me fait croire qu'il n'y a pas lieu de remplir la formalité de transcription de l'arrêt d'Amiens du 12 Mars dernier.

Veuillez donc en restituer la susdite et retourner à M. Delpach avec à Amiens la grosse de l'arrêt.

Je reçois ce matin votre lettre du 10^e et les qualités de jugement dans mon affaire contre Boucher.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon entière considération.

Godin

La recette a été faite.
En vous remerciant de votre obligeance,
je vous prie de m'en retourner agréer,
Monsieur, l'assurance de mes sentiments
dévoués.

Godin